

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
N° 299 19 décembre 1974
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Alice Ghelfi
Jean-Pierre Ghelfi

299

La nuit du 8 décembre

Pour comprendre la portée des « non » du 8 décembre, il faut repartir de la lente élaboration d'une idée : celle du programme de législation. Cette idée avait circulé, avec des motivations diverses, dans divers milieux politiques. Pierre Béguin l'avait agitée dans la « Gazette de Lausanne », Georges-André Chevallaz dans son ouvrage sur « La Suisse ou le sommeil du juste », DP s'était fait le défenseur de quelque chose d'approchant que nous appelions le programme minimum.

Pour nous, il s'agissait d'obtenir des garanties quant à une volonté de réformes. Le Parti socialiste ne dispose pas du contrôle des centres économiques du pays. Alors qu'il y a osmose entre la bourgeoisie d'affaires et les partis du centre droite, le Parti socialiste ne met dans la balance que sa seule force politique. En participant au gouvernement, il assure par sa présence une extrême stabilité des institutions. C'est « quoi » en échange ? Nous estimions que le Parti socialiste ne pouvait pas descendre en dessous d'un minimum réformiste, préalablement défini.

L'idée a fini par prendre corps, avec un ultime relais démo-chrétien. Il en est sorti le programme de législation.

Désormais, il est possible de connaître tous les quatre ans les intentions fédérales, de suivre les réalisations.

Le dernier programme de législation, de celle qui s'achèvera en 1975, était plus qu'un catalogue de bonne volonté. Sans toucher, il est vrai, aux structures helvétiques, il manifestait au moins une volonté de mouvement.

Ce que le 8 décembre remet en cause, c'est cette volonté de réformes.

La démagogie de droite est, en Suisse alémanique notamment, désormais déchaînée (voir aussi la situation à Genève, en dernière page). On y réclame d'énergiques coupures dans le budget, et on ne les obtiendra, dans la logique de la situation,

que par la remise en cause de la politique sociale. On va s'en prendre, assure-t-on dans les milieux bien informés, au financement de l'AVS; la Confédération diminuera sa part, provoquant l'assèchement du Fonds de compensation et l'augmentation des cotisations.

L'esprit schwarzenbachien : le repli sur soi nationaliste, le conservatisme triomphant.

Dans cette conjoncture, les partis démo-chrétien et radical ont un choix à faire. Ou ils font face, remettent en place leurs extrémistes droitiers, ou ils prennent la responsabilité de rompre le programme minimum.

Car une autre politique est possible.

On peut trouver des ressources supplémentaires. Par exemple en imposant uniformément les personnes morales, avec imputation des impôts cantonaux et communaux : la Confédération encaiserait ainsi le produit de la sous-enchère inter-cantonale. Par exemple en portant à 40 % l'impôt anticipé, car à 30 % il rend la fraude rentable pour les gros revenus. Par exemple en limitant les augmentations de l'impôt sur le chiffre d'affaires, strictement à la compensation du démantèlement douanier et au financement du développement, nous disons bien, du développement de la sécurité sociale.

S'il était parlé au peuple de défense du pouvoir d'achat, de garantie de l'emploi, de sécurité sociale, il serait possible de le convaincre et de l'entraîner.

Mais si le Conseil fédéral ne cherche qu'à trouver 500 millions d'économies et un transfert des charges sur les cantons ou les individus, s'il entérine à son niveau le repliement helvétique, nationaliste et conservateur, alors il assure un succès sans précédent à la droite, il tourne la page des réformes d'après-guerre, et descend en dessous du minimum.

A. Gavillet

Une « crise » bien utile

La « crise » est partout. Et partout le patronat et la droite tentent d'exploiter les tensions sur le marché du travail (voir le tableau ci-contre, inspiré d'un travail paru dans la NZ du 14.12.1974) pour ralentir le progrès social et faire peser sur les travailleurs le poids d'une certaine morosité économique (voir en page 1).

Particulièrement significative est la réaction de la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES, numéro 49/1974) aux déclarations de l'Union syndicale suisse qui s'opposait à une politique économique et salariale visant à « plonger l'économie intérieure dans une crise qui trouverait son origine en Suisse même ».

Tout l'arsenal des arguments droitiers

Tout y est ! De la légère inquiétude (pas trop, pour ne pas décourager la consommation !) à l'appel au réalisme (patronal bien sûr...) :

« Même si l'on est encore loin de considérer la situation comme alarmante, on ne peut ignorer que notre appareil économique *ne tourne plus aussi rond que naguère encore*.

» Les revendications présentées aux entreprises doivent s'adapter à ces circonstances totalement nouvelles. Le fait est que de nombreuses entreprises éprouvent des difficultés à financer la compensation intégrale du renchérissement, sans parler d'augmentations de salaires comparables à celles de ces dernières années.

« Pas de gâté de cœur » !

» Ce n'est pas de gâté de cœur que les entreprises ont à mener une politique salariale restrictive; mais dans bien des cas, c'est la situation concrète qui les y *contraint* à moins de mettre en cause le *maintien de l'exploitation* et la sécurité de l'emploi.

» Il serait vain de nier les *réalités économiques* et de vouloir ignorer qu'en acceptant les revendications actuelles dans une mesure identique à celle qui a prévalu jusqu'ici, les coûts de fabrication augmenteraient dans une beaucoup plus forte proportion que la croissance réelle, qui est en baisse, et la transformation profonde des structures s'en trouverait accélérée à un rythme excessif. Elle

aboutirait à des situations infiniment plus pénibles à supporter qu'une évolution plus mesurée dans les domaines des salaires et des prestations sociales.

» La sécurité de l'emploi sera assurée dans des conditions d'autant meilleures que les efforts de stabilisation auront été couronnés de succès. »

DES CHOMEURS PARTOUT

Pays	Chômeurs	En % des travailleurs	Recul de l'emploi	Points noirs
RFA	Prévisions pour novembre : 800 000	3,7 %	Industrie : — 12 % Construction : — 25 %	Départ de 160 000 étrangers dès janvier — Disparition de plus de 100 000 places de travail « marginales ».
France	Officiellement : seulement 160 000 bénéficiaires d'allocations (650 000 pers. cherchent du travail)	1 %	Pas de statistiques récentes	90 000 jeunes à la recherche de leur premier emploi — la gauche et les syndicats dénombrent 800 000 à 900 000 chômeurs effectifs.
Italie	1 110 000 début décembre	8,5 %	Pas de données.	Travailleurs étrangers renvoyés.
Etats-Unis	4,6 millions en décembre	6,5 %	Pas de détails	—
Suisse	618 fin novembre	0,022 %	D'après les stat. de l'emploi (— 0,7 % de juin 1973 à juin 1974), en gros 18 000 postes de travail en moins	Départs massifs de travailleurs étrangers — Vieillesse de la population.
Suède	76 000 en décembre	2,2 %	—	Congédiements en vue : 16 600 En cours de recyclage : 43 200 Pensions partielles : 14 400
Grande-Bretagne	700 000 en novembre	—	—	—

Le vrai et le faux Tschudi

« L'ancien conseiller fédéral Tschudi est-il un Janus mdoerne ? » titre « L'Ordre professionnel » dans son édition du 12 décembre. On pourrait à première vue en effet le croire.

Dans le tract des partisans de l'initiative pour une meilleure assurance-maladie, on a pu lire que l'ancien chef du Département fédéral de l'intérieur considérait l'initiative socialiste et syndicale comme une solution claire et concrète au problème de la surcharge des cotisations pour les familles.

A leur tour, les partisans du contre-projet ont repris dans leur publicité une déclaration de Tschudi devant le Parlement et dans laquelle il soutenait notamment que le projet socialiste appelait de sérieuses réserves.

Le journal patronal genevois déduit de cette double utilisation que l'on a cherché à tromper les citoyens : « Mais qui ? c'est impossible à déceler ». Une affirmation hâtive qui dénote fort peu de curiosité.

Tschudi, effectivement, a défendu devant les Chambres le contre-projet du Conseil fédéral. Mais il parlait au nom du gouvernement, comme l'exige le principe collégial; ses déclarations ne reflétaient pas forcément son opinion personnelle. Ensuite, il ne présentait pas le projet opposé le 8 décembre à l'initiative socialiste, mais bien le projet initial du gouvernement, à savoir l'assurance obligatoire pour les gros risques, écartée par le Parlement au profit de la solution des médecins et des caisses. Et la liste des erreurs n'est pas close : la déclaration de Tschudi devant le Parlement reproduite dans le tract en faveur du contre-projet est signée H.P. Tschudi, ancien conseiller fédéral, comme pour mieux actualiser ses affirmations...

Le tract socialiste, au contraire, reproduisait l'opinion personnelle d'un ancien conseiller fédéral !

Alors, qui a cherché à tromper les citoyens ?

Contrôle des multinationales : des experts baissent déjà les bras

Partout, des voix s'élèvent pour réclamer un contrôle accru des sociétés multinationales. Et à peine s'est-on mis au travail, dans les sphères juridiques en particulier, pour élaborer des digues à la puissance financière de ces monstres de l'économie du XXe siècle que des personnalités autorisées baissent déjà les bras : la tâche est trop ardue ! Le groupe de travail de l'OCDE, par exemple, vient de rendre un premier avis dans lequel il soutient que « l'application des législations nationales aux sociétés multinationales se heurte à des difficultés extraordinaires, voire insurmontables ».

Premier obstacle, et de taille, les divergences entre les législations nationales ! Prenons par exemple

les lois en vigueur en Europe, grosso modo, et aux Etats-Unis (cf. « Handelsblatt » 7.11.1974). Les divergences commencent déjà dans les objectifs de la politique concurrentielle : tandis que la CEE considère la concurrence comme un instrument de l'intégration économique et fait donc une différence entre les « bonnes » et les « mauvaises » restrictions à la concurrence, les Etats-Unis ne connaissent pas la justification juridique des restrictions à la concurrence. Leur politique anti-trust est motivée en premier lieu par des considérations socio-politiques. La libre concurrence sur les marchés ouverts est considérée comme un moyen de contrôler la puissance privée. Le second objectif est la protection des petites industries.

Les restrictions à la concurrence dans la Communauté ne sont pas illégales en soi, mais elles sont examinées suivant les cas. Les restrictions qui ne portent pas préjudice aux objectifs de la politique concurrentielle communautaire sont quasi légales a priori.

Les accords restreignant la concurrence mais destinés à améliorer la production, la distribution ou le progrès technique ne sont pas considérés comme contraires aux objectifs communautaires. Enfin, la CEE connaît encore l'instrument de la libération collective pour certaines sortes d'accords restreignant la concurrence comme les cartels de spécialisation, où la Commission n'exerce qu'un contrôle en cas d'abus.

En revanche, aux Etats-Unis, les accords ou comportements incriminés sont examinés pour savoir s'ils renferment des éléments non défendables en faveur de la restriction de la concurrence. L'examen doit tenir compte de l'historique de l'accord, les motifs, les structures du marché, etc, mais contrairement au règlement communautaire il ne prend pas en considération les motifs économiques. Ce qui signifie que les accords autorisés au sein de la Communauté sont interdits aux Etats-Unis.

Il y a pourtant aux Etats-Unis des accords ou des comportements qui sont considérés comme illégaux a priori : ceux qui concernent la division horizontale et verticale du marché. Plus grave encore : la tendance se renforce à étendre l'« illégalité en soi » aux accords de licence et de distribution.

De nombreux accords verticaux qui sont exclus de l'interdit communautaire en raison de leur insignifiance économique, sont ainsi inadmissibles selon les normes américaines.

Devant de tels obstacles à l'harmonisation des législations concernées, une solution semble recueillir de plus en plus l'approbation générale : il s'agirait d'élaborer un système juridique international dont l'application devrait être confiée à une autorité internationale disposant des instruments adéquats.

Du succès d'une expérience pédagogique aux manœuvres politiques du chef du DIP

Nous nous étions fait l'écho, il y a une année environ (DP 254 et 258) des expériences de pédagogie nouvelle (EPN) réalisées dans quatre classes de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel. Il avait suffi d'un débat au Grand Conseil puis d'un arrêté du Conseil d'Etat pour qu'il y soit brutalement mis fin. Une commission d'experts avait alors été désignée. Sans se préoccuper d'ailleurs d'avoir recours aux nombreuses compétences existantes, sur le plan cantonal ou romand, en matière de psychopédagogie (notamment, l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique). Les experts ont déposé leur rapport cet automne.

La commission de l'Ecole secondaire l'a étudié. D'entente avec le Département de l'instruction publique, elle a ensuite diffusé un communiqué de presse duquel il ressortait que si ces expériences de pédagogie nouvelle sont dans l'ensemble positives (voir le texte ci-dessous : en fait, les conclusions sont enthousiasmantes), « il n'était pas judicieux de les reprendre avant d'avoir toutes assurances quant à leurs conséquences. » Le Conseil d'Etat, dans une réponse à une question posée au Grand Conseil, précisait qu'« ensuite et surtout, la commission a estimé qu'après les remous suscités autour de cette affaire depuis près de deux ans, il était indispensable que cette école

entre maintenant dans une période de stabilité, en tout cas pour un certain temps. » Et le gouvernement ajoutait, sans ironie, que cet avis était partagé par le Département de l'instruction publique. Comment aurait-il pu en être autrement, puisque c'est le département lui-même qui est à l'origine de ces remous, que c'est son chef, M. F. Jeaneret, qui a cru pouvoir prononcer des paroles définitives à ce sujet, et que c'est à lui que revient le mérite d'avoir basement politisé une recherche pédagogique de qualité.

Une démarche pour le moins sinieuse

Au terme du processus engagé par la droite neuchâteloise à l'automne 1973, un rapide bilan s'impose pour éclaircir une démarche politique. Dans un premier temps, la droite cherche à jeter

ANNEXE

Des experts enthousiastes

L'opinion des experts à travers quelques citations :

L'atmosphère

— « L'atmosphère des classes que nous avons visitées était agréable et détendue, l'attitude des élèves naturelle et sympathique. La discipline était satisfaisante ; elle ne pose apparemment pas de problèmes graves. » (p. 5)

Les échanges de vue

— « Nous avons assisté à plusieurs colloques. Les participants s'y préoccupent de la situation de chaque élève et de la bonne marche de la classe. Les échanges de vues sont francs et approfondis, orientés dans un sens constructif. Le colloque de maîtres tel qu'il est conçu et vécu dans le cadre EPN est une formule réussie. Les colloques tri-

mestriels des classes traditionnelles ont parfois bénéficié de l'influence des colloques EPN. » (p. 7)

Les relations maîtres-élèves

— « Les relations maître-élèves sont bonnes, empreintes à la fois de respect et de franchise. Nous n'avons pas relevé trace de démagogie facile de la part des maîtres ou de familiarité de mauvais aloi de la part des élèves, et cette qualité des relations a été confirmée par les parents. » (p. 8)

La rénovation de l'éducation

— « L'expérience EPN appartient à un courant général de rénovation de l'éducation, plus ou moins large, plus ou moins fort selon les pays, mais partout présent. Dans ce sens, l'expérience n'est aberrante ni dans le cadre de l'école, ni sur le plan de la vie pédagogique contemporaine. On peut d'ailleurs relever une ambivalence chez certains adversaires de l'expérience : dans le même temps, ils condamnent sans appel, mais ils insis-

tent sur le fait que ceux qui l'ont engagée n'ont rien inventé, puisque, dans certaines classes, d'excellents maîtres auraient déjà pratiqué autrefois et avant la lettre une telle forme de pédagogie. Et c'est souvent vrai, comme il est exact que l'aspiration à plus de liberté et de responsabilité, de participation et d'esprit démocratique dans la classe ne date pas d'aujourd'hui. Cette évidence doit rendre modestes les adeptes de la pédagogie nouvelle, mais inciter aussi ses adversaires à plus de réserve et de nuances. Nous estimons que l'EPN n'a pas été improvisée ; elle a été préparée sérieusement. » (p. 9)

Le contrôle de l'expérience

— « Le contrôle du déroulement de l'expérience est donc assuré dans des conditions que nous jugeons satisfaisantes. » (p. 11)

La hâte de l'autorité

— « Nous estimons que la direction de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel n'a pas fait

la suspicion et le discrédit. Elle a recours à des arguments fallacieux ou spécieux. Elle mélange sciemment pédagogie institutionnelle et expériences de pédagogie nouvelle. Elle proclame bien haut, et facilement, que si révolution il doit y avoir, celle-ci viendra du Grand Conseil et non des écoles, et que jusque-là ces dernières doivent se plier aux institutions politiques.

Après avoir ainsi troublé les esprits, elle prend un arrêté gouvernemental ayant pour but d'encourager l'innovation pédagogique (article 1), qui lui permet d'annoncer qu'il sera mis fin aux expériences en cours ! Le même arrêté autorise le Département de l'instruction publique à désigner une commission d'experts qui reçoit pour mandat d'assurer aux élèves les meilleures conditions d'enseignement jusqu'à la fin de la présente année scolaire. Comment dire mieux que l'enseignement doit être déplorable et que l'avenir des élèves

preuve de hâte abusive ni pris de risques excessifs en décidant d'engager l'expérience EPN. On ne saurait parler d'élèves-cobayes dont l'intérêt aurait été négligé. » (p. 12)

La communauté scolaire

— « Une importance accrue est donnée à la vie relationnelle. On fait l'expérience de la vie de groupe, l'apprentissage de ce qui se passe quand on vit ensemble. Un changement intervient dans les relations maîtres-élèves. « Ce que j'ai appris, dit un élève, c'est que les adultes peuvent nous aider. » L'organisation de la vie collective permet de mettre en valeur les élèves les moins en vue, qui ont particulièrement besoin de s'épanouir ou de s'affirmer. On peut choisir, pour assumer certaines fonctions dans la classe, ceux qui resteraient volontiers à l'arrière-plan. Le travail dans les groupes, où les « forts » aident les « faibles », suscite un esprit d'entraide, développe un certain sens social. Dans nos conversations avec les élèves, plusieurs de ceux-ci qui éprouvent de la peine

pourrait être compromis si des mesures urgentes et autoritaires n'étaient pas prises.

Mais ensuite, troisième temps, contre l'attente de la droite qui n'avait pourtant pas ménagé sa peine, les experts concluent (souligné par eux) :

« *Le bilan de l'expérience EPN est positif. Le passage des élèves EPN à l'étape ultérieure de leur formation est assuré de façon normale ; il n'appelle pas de mesures particulières.* »

On sauve la face comme on peut

La nature politique du débat se transforme immédiatement. Il ne peut plus s'agir pour la droite de continuer d'affirmer avec emphase et assurance, contre l'évidence, que l'EPN menace l'école et la société. Son problème est alors de chercher à sauver la face. Elle croit trouver le prétexte dans

dans telle discipline nous ont dit apprécier l'appui que leur apportent des camarades plus doués. Ils en sont reconnaissants et n'en sont nullement gênés. » (p. 17)

La responsabilisation

— « *L'expérience EPN nous paraît constituer une tentative judicieuse d'inscrire dans les faits un essai raisonnable de mise en responsabilité et de participation, sous une forme adaptée aux possibilités des élèves.* » (p. 18)

Des reproches infondés

— « *Nous concluons que les reproches d'ordre politique formulés à l'encontre de l'expérience EPN sont infondés. Certes, tout projet pédagogique suppose une option politique au sens large du terme. Dans le cas particulier — et quelles que puissent être les arrière-pensées ou les motivations profondes de tel ou tel enseignant qu'il ne nous était pas possible de sonder — nous ne considérons pas que l'expérience, dans sa réalité*

les résultats moyens obtenus par les classes EPN lors de deux épreuves communes avec des classes traditionnelles. Le directeur de l'école se charge toutefois de préciser, dans une lettre au corps enseignant, que ces épreuves n'ayant pas été étonnantes, l'appréciation du « niveau général » n'a par conséquent pas de fondement scientifique.

Des inconvénients majeurs supposés, des objections graves proclamées, il ne reste rien.

Rien, sinon que pour une année au moins les expériences de pédagogie nouvelle ne seront pas poursuivies, que le professeur chargé de les organiser et de les suivre a choisi d'aller chercher meilleure fortune ailleurs, que le trouble a été jeté dans l'opinion publique et, surtout, que le souci de maintenir un ordre bourgeois crispé continuera de prévaloir sur les questions fondamentales de l'éducation et les recherches qui y sont liées.

quotidienne, soit une entreprise révolutionnaire, au sens d'un renversement des institutions démocratiques. Celles-ci devraient être au contraire consolidées par l'arrivée à l'âge de la maturité civique de citoyens qui auront acquis les qualités citées plus haut. Une démocratie solide et efficace est d'abord un « régime de participants ». Dans cette perspective, l'apprentissage de la participation tel qu'il est compris et pratiqué dans les classes EPN nous paraît une préparation à la vie de citoyen.

» *Ce que nous disons des élèves pour l'accès à la vie démocratique est aussi valable pour la vie professionnelle.*

» *Quant à une possible propagande politique, nous ne pensons pas qu'une classe EPN constitue un terrain plus favorable qu'une classe traditionnelle. Nous serions plutôt tentés de considérer que le climat de libre discussion que l'on cherche à instaurer est le meilleur antidote à la distillation d'un endoctrinement. En tout cas, si le danger existe, on ne saurait prétendre que le régime nouveau l'accroisse.* » (p. 19)

POINT DE VUE

Abdallah et hydrogène

Si j'étais Roi des Arabes, les choses ne se passeraient pas comme ça.

Je deviendrais le plus grand marchand d'hydrogène et de Bircher-Muesli. Tout simplement.

Je prendrais des mesures :

- 1) Je ferais installer des quantités énormes de capteurs solaires à haute température dans mes déserts immenses.
- 2) Par thermolyse de l'eau je fabriquerai de l'hydrogène et de l'oxygène.
- 3) Je fermerai le robinet du pétrole.
- 4) Je vendrai l'hydrogène à la place du pétrole.
- 5) Sous mes capteurs, je sèmerai de l'herbe.
- 6) Sur l'herbe, je mettrai des vaches.
- 7) Avec le lait, je ferai du fromage.

8) Je sèmerai aussi des tas de céréales, entre les capteurs.

9) Avec ces céréales, je préparerai des cargos de Bircher-Muesli que je vendrai à très bas prix.

10) Ayant fait tout cela je me retirerais sous ma tente avec mon harem et j'y attendrai patiemment d'être nommé membre d'honneur de la Société suisse pour l'énergie solaire (SSES).

Pour terminer, je me lancerai dans la mystique appliquée et je m'entraînerai à la lévitation.

C'est un programme très raisonnable et techniquement réaliste destiné à couper l'herbe sous les pieds des démarcheurs en énergie nucléaire.

Il est exposé dans le détail le plus fin dans le premier bulletin de la SSES *. Cette publication de la plus haute tenue et promise au plus brillant avenir a déjà fait le tour de toutes les tribus du Rub al Kahli, du Nedjed et du désert de Lybie. Je l'emporte partout avec moi dans

les sacoches de mon chameau. Le « Financial Times » en a parlé avec respect et componction.

On le sait : les centrales électronucléaires ne sont qu'un triste bricolage de marmites à Papin. De plus, ça sent mauvais. L'énergie solaire, en revanche, c'est la propreté même. La sécurité. L'indépendance. Le fabricant garantit l'approvisionnement pendant cinq milliards d'années, au bas mot.

Ce n'est pas Westinghouse ou Brown Boveri qui feraient une chose pareille. Ils sont beaucoup trop près de leurs sous. Juste bons à pa-ta-ger dans le pétrole et le nucléaire. Et à nous en mettre plein la lampe.

Gil Stauffer

* SSES-Secrétariat, c/o M. P. Fornallaz, professeur, ETH - Leonhardstrasse 27, 8001 Zurich. (La cotisation est à la portée du plus pauvre des Bédouins).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les humeurs d'un dictionnaire

Le hasard m'ayant conduit à passer une nuit dans un motel de Münchenbuchsee (bei Bern), j'ai eu la surprise de trouver dans la chambre une bible mormone, cependant qu'à la réception, il y avait une carte postale représentant l'église mormone de Zollikofen-bei-Bern.

Je dois avouer que mes notions au sujet des Mormons sont vagues, voire entachées d'erreurs, basées qu'elles sont sur la lecture d'un roman policier de Conan Doyle... Aussi, de retour à Lausanne, et désireux d'en avoir le cœur net, j'ai ouvert un Larousse du début de ce siècle.

Qui m'a appris que la secte avait été fondée par un certain Joseph Smith, lequel se révélait de la révélation d'un ange, mais que bientôt on avait

reconnu dans ladite révélation le texte d'un roman resté manuscrit du ministre S. Spaulding (1761-1816). « Les Mormons, poursuivait le dictionnaire, reconnaissent deux grands devoirs : le patriotisme et le paiement des dîmes. Pour le reste, leur ambition se borne à s'enrichir et à multiplier leurs femmes. » D'ailleurs, concluait-il, frappé d'interdit et n'existant plus en droit, le mormonisme n'existera bientôt plus en fait.

Trente ans plus tard

Ne comprenant pas comment un mouvement qui était promis à une prompt disparition au début de ce siècle pouvait, soixante ans plus tard, édifier une imposante église à Zollikofen-bei-Bern, je me reportai à l'édition du Larousse de 1931 : « (Joseph Smith) fit accepter l'origine céleste du *Livre des Mormons* (qui aurait été gravé sur des feuillets d'or par le prophète Mormon sous la

dictée d'un ange). Cette Bible — décalque de l'Ancien Testament, relatant la migration, dans les temps préhistoriques, d'une tribu juive dans le nouveau monde — reste le livre sacré de la secte. Le *Livre de la Doctrine et du Covenant*, écrit par Smith, expose la théologie et la morale, qui constituent les articles de la foi mormone. L'essentiel en est la croyance à la révélation continuée, la promesse divine d'une Sion mormone, l'espoir de la régénération de la terre et de l'approche du millénaire, la tolérance, le prosélytisme par persuasion, la religion du travail, l'abstention des liqueurs fortes, la polygamie (à l'instar des patriarches, pour remédier à la disproportion entre le nombre des hommes et le nombre des femmes, et éviter la prostitution qui, croyait-on, en était la conséquence)... » Etc.

Quant au ministre Spaulding et à son roman, plus un mot, ce qui est vraiment navrant ! Passant à l'édition de 1963, je devais apprendre

que « malgré l'affabulation biblique », les livres mormons exposent une doctrine qui n'est pas plus proche du christianisme que l'Islam. Pour le reste, pas plus que l'édition de 1931, l'édition de 1963 (en 11 volumes) ne parle de l'origine du « Livre des Mormons ».

Enfin, le NPL de 1973 ajoutait que les Mormons sont au nombre d'environ deux millions — dont apparemment et pour de mystérieuses raisons un certain nombre à Zollikofen-bei-Bern.

Guère plus éclairé (sinon sur le peu de sérieux de la Maison Larousse, tout au moins en ce qui concerne la secte des Mormons), j'imagine que là encore, il faut parier, comme dit Pascal.

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Deux ans après

M. J.-P. Bonny, président de la commission d'experts pour l'examen d'une nouvelle conception de l'assurance-chômage, et des problèmes du marché du travail qui y sont liés, a présenté, dans une conférence de presse, les résultats des travaux de la commission qui seront soumis au Conseil fédéral. Etant donné la récession qui se manifeste ces derniers temps dans quelques secteurs, la presse a largement commenté les renseignements fournis par le directeur de l'OFIAMT.

Certains n'ont pas manqué de rappeler les réponses données à la consultation organisée en 1972 sur la base d'un projet de cet office de l'économie intérieure. C'est le cas notamment de Beat Allenbach dans le « Tages Anzeiger » qui relève que la commission d'experts aboutit à peu de chose près aux propositions de 1972 : « C'est en quelque sorte étonnant, si l'on se souvient des avis exprimés à l'époque. Les associations faitières de l'économie (« Vorort » et Union centrale des employeurs), les radicaux et l'Union démocratique du centre avaient refusé catégoriquement le projet de révision. La haute conjoncture persistante et

l'absence de chômage à prévoir pour des années, c'était leur argumentation, ne rendait une obligation d'assurance ni nécessaire, ni souhaitable. » A rapprocher de la phrase liminaire sur ce sujet de la « National Zeitung » (Alfred Peter) : « La Suisse n'innove que lorsqu'une pression s'exerce — et pas toujours d'ailleurs, comme l'a montré le vote sur l'assurance maladie. »

Le droit d'initiative en question

— Peter Gilg, de l'Université de Berne, a publié une étude dans « Der Bund » (293) sous le titre : « Où est la majorité ? Constatations et réflexions sur l'exercice du droit d'initiative sur le plan fédéral. » Il note que, depuis 1891, les électeurs n'ont eu qu'à huit reprises à choisir entre une initiative un contre-projet ou le statu quo. Or, à deux reprises seulement, aucun des projets n'a été accepté : en 1955 où l'initiative pour le contrôle des prix et des loyers obtenait la majorité absolue des votes (mais pas celle des cantons) et cette année, en ce qui concerne l'assurance maladie. Peter Gilg note que les partisans du statu quo n'ont, dans aucun cas, obtenu une majorité absolue et qu'ils ont pourtant triomphé en définitive...

Le professeur bernois envisage ensuite la possibilité d'introduire un vote éventuel. Des modèles cantonaux existent déjà. Cela éviterait que l'initiative populaire devienne plus un jeu de hasard qu'un moyen vraiment démocratique d'expression de la volonté populaire.

Hoffmann-La Roche en tête

— Comme chaque année, « Finanz und Wirtschaft » (98) publie la liste des 25 entreprises suisses avec la plus forte capitalisation boursière. Une fois de plus Hoffmann-La Roche est en tête devant Nestlé. En revanche, le total de la capitalisation boursière des 25 « super-grandes » marque un recul de 30 % par rapport à la période correspondante de 1973 : 31 925 millions au 28 novembre 1974, 45 499 millions au 29 novem-

bre 1973. Chiffres à rapprocher de la capitalisation boursière de ces entreprises le 1er décembre 1961 : 30 594 millions (12 décembre 1967 : 32 520 millions).

L'Allumette

La dernière

Allumette

Flambée

On vit —

Le noir

Se consumer

En un éclair.

Gilbert Trolliet

A nos abonnés

D'une pierre trois coups ! D'abord régler votre abonnement (40 francs) et continuer à soutenir le seul hebdomadaire de gauche de Suisse romande, puis offrir DP à un ami et contribuer ainsi énergiquement à la diffusion d'idées qui ne trouvent pas leur place dans la presse traditionnelle, et enfin vous débarrasser d'un problème épineux entre tous en cette fin d'année, celui des cadeaux de Noël. Le tout pour 60 francs, selon notre formule d'abonnement-cadeau.

PS 1. Inscrivez très lisiblement au verso du bulletin de versement le nom de l'heureux bénéficiaire.

PS 2. Pour des raisons techniques (fermeture de l'imprimerie pendant les fêtes), DP ne paraîtra ni le 26 décembre, ni le 2 janvier. Au 9 janvier 1975 donc !

Genève: la crise au bout des économies prônées par la droite

Le blocage de l'effectif des fonctionnaires, l'ajournement de la revalorisation des traitements, la suppression de l'Ecole d'architecture, la renonciation à toutes les dépenses « qui ne sont pas indispensables » (tels les achats systématiques de « terrains que l'Etat se révèle incapable d'utiliser »), voilà la politique d'économie qu'assigne à l'Etat « L'Ordre professionnel », organe des petites et moyennes entreprises genevoises.

Autrement dit, la stagnation économique doit permettre de reprendre en main une politique que des finances, autrefois aisées, avaient menée sur des chemins honnis. Et l'on exploite sans vergogne le mécontentement nationaliste révélé par la dernière votation !

Même aigreur triomphante à « La Suisse », qui n'épargne aucune critique aux projets d'investissements publics d'une certaine envergure, qu'il s'agisse du centre sportif de Veissy ou de la réanimation du quartier populaire des Pâquis (d'où les habitants sont peu à peu chassés par les bureaux et les hôtels).

Le double « non » fédéral du début décembre a donné à la morosité politique une assurance dont elle n'avait nul besoin.

Difficultés genevoises

L'économie genevoise risque, il est vrai, de rencontrer des difficultés plus grandes que partout ailleurs : dans l'euphorie des années d'abondance, elle a mis beaucoup de ses œufs dans le même panier, celui du secteur tertiaire et plus particulièrement du tertiaire international.

On prend aujourd'hui conscience de la fragilité de ce choix qui a fondé la prospérité du canton sur des activités extrêmement dépendantes des

économies extérieures, et dont les fluctuations reproduisent, sur une échelle plus grande, les mouvements de l'économie prise dans son ensemble.

Circonstance aggravante, la situation du secteur secondaire s'est sensiblement dégradée également (et le mouvement est en train de s'accroître...).

Faute de dynamisme, d'imagination, la majeure partie de l'industrie des machines et de la chimie est déjà tombée sous la coupe de la Suisse alémanique. Ce phénomène, selon toute probabilité, doit se poursuivre et s'accroître. Après la crise inévitable qui l'attend, la construction subira les retombées de cette même situation ; car des entreprises comme Göhner trouveront seules auprès des banques qui les possèdent les crédits qui leur permettront de traverser la tourmente sans trop de dommages (il faudra un jour s'attaquer à cette satellisation de l'économie genevoise par de puissantes sociétés suisses alémaniques : une main-mise qui ne révèle ses graves défauts qu'en cas de difficultés majeures où, tout naturellement, les maisons-mères sacrifient à leur « survie » les succursales plus lointaines).

Responsabilité de l'Etat

Rien à attendre, dans ce climat, de l'Etat ! Le gouvernement genevois s'est jusqu'ici fort peu distancé de la politique du secteur privé. Il l'a même favorisée dans la mesure de ses moyens : privilèges fiscaux aux firmes étrangères, appui exclusif aux organisations internationales, contingents de travailleurs étrangers accordés sans jamais faire contrepoids aux tendances dominantes, la destruction d'immeubles en bon état accentuant notamment encore les fluctuations de l'industrie du bâtiment au lieu de les amortir, et aboutissant, après le suremploi, aux difficultés actuelles.

C'était, en un mot, l'accent mis sur le court terme et la recherche du profit immédiat.

Changeant aujourd'hui de cap, passant de l'euphorie à la dépression, certains milieux de l'éco-

nomie et de la politique n'en conservent pas moins la même myopie et courent ainsi à un échec plus grave encore : les économies que l'on exige maintenant des responsables des budgets publics peuvent à la rigueur toucher les dépenses de fonctionnement ; mais si elles doivent compromettre les investissements en vue, c'est-à-dire plus prosaïquement les commandes que l'Etat passe avec les entreprises privées, elles ne manqueront pas de transformer en crise la présente stagnation. On peut admettre que seule la Confédération est capable, à l'heure actuelle, de mener réellement une politique conjoncturelle digne de ce nom ; mais les collectivités publiques peuvent contribuer à cet effort en engageant toutes leurs énergies dans des mesures anti-cycliques.

Genève, outre la mise sur pied des équipements collectifs, doit, dans le contexte actuel, engager par exemple les opérations trop longtemps renvoyées par peur de l'inflation, telles les liaisons ferroviaires Cornavin-Eaux-Vives et Cornavin-Cointrin.

Avant de conclure, faisons rapidement un sort aux attaques de « L'Ordre professionnel » contre les achats de terrains et l'Ecole d'architecture. Elles ressortissent de la plus élémentaire gratitude envers les quarante-sept annonceurs immobiliers qui « meublent » ce journal de douze pages, soit l'essentiel d'un lobby immobilier qui, avec l'appui de ses répondants politiques, a fait de Genève, tout en l'enlaidissant, une ville chère, mais profitable aux spéculateurs. Fin de la parenthèse.

Lors de la crise des années trente, les capitalistes de l'époque avaient déjà imposé une politique d'économies aux collectivités publiques. Le chômage s'en est trouvé accru, et la crise renforcée. Cinq ou six ans après, on en venait aux grands chantiers publics.

Aujourd'hui, les mêmes erreurs semblent avoir le vent en poupe. On attend la riposte des organisations de salariés, épaulées — pourquoi pas ? — par les milieux de l'industrie pour lesquels Pujade ne représente pas le fin du fin de la pensée économique.